

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 4
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 14 mars 2023	

N° 3

**Reprise anticipée du résultat du budget annexe Téléassistance 2022
et son affectation**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DERRÉ, Mme DURON, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléants** : Mme BONY, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Comme pour le budget principal, je vous propose de délibérer sur la reprise anticipée des résultats et leur affectation. Les résultats d'exécution de l'exercice 2022, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2021, sont de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2021	-80 168,13 €	406,84 €
Dépenses 2022	1 984 526,04 €	0,00 €
Recettes 2022	2 036 494,91 €	0,00 €
Résultats de clôture 2022	-28 199,26 €	406,84 €

Les dispositions de l'article L 1612-14 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le représentant de l'Etat saisit la chambre régionale des comptes « lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas ».

Il est à noter que d'une part, le déficit de fonctionnement s'apprécie en totalité pour une collectivité (budget principal et budgets annexes confondus) et d'autre part, celui du budget annexe téléassistance représente 1,38 % de ses recettes de fonctionnement. Compte tenu du taux que représente le résultat de fonctionnement déficitaire et comme la nomenclature budgétaire M61 le prévoit, je vous propose de maintenir la somme de 28 199,26 € en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et ainsi de ne pas couvrir ce déficit avec le budget principal.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **la reprise anticipée des résultats 2022 ;**
 - **l'inscription de l'excédent en section d'investissement de 406,84 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » au budget primitif annexe téléassistance 2023 ;**
 - **et le maintien du déficit de 28 199,26 € en section de fonctionnement et son inscription au budget primitif annexe téléassistance de l'exercice 2023 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **27 MARS 2023**

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN